



Devenir une grande nation écologique c'est revoir en profondeur le Plan Stratégique National de la PAC

CAROLINE FARALDO

RESPONSABLE AGRICULTURE ET ALIMENTATION À LA FNH

La Politique Agricole Commune (PAC) : 4 ans de réforme. Nous voilà quasiment au bout. La nouvelle PAC entrera en vigueur le 01 janvier 2023. Cette réforme est-elle pour autant bouclée ? Loin de là. Les échanges avec la Commission européenne vont bon train. Cette dernière enjoint la France, comme d'autres États membres, à revoir son projet de Plan Stratégique National (correspondant à la déclinaison de la PAC dans chaque pays), dont la première version lui avait été soumise en fin d'année dernière. La France a quelques semaines pour y répondre. **L'enjeu est de taille puisque le PSN en France, et ailleurs, est structurant pour l'avenir des agriculteurs, pour le climat... et pour la biodiversité !** Pourtant, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a adressé [une première réponse politique](#) qui, si elle était suivie par le prochain ministre, sonnerait comme un faux départ pour le nouveau quinquennat. Il sera indispensable que le nouveau gouvernement en place et les concertations avec les parties prenantes changent de braquet. Sans cela, nous n'endiguerons ni l'effondrement de la biodiversité, ni le faible accompagnement des agriculteurs dans la transition, avec le risque de mettre à mal notre capacité future à nous nourrir.

Le PSN est le grand chantier structurant pour les prochaines années

La Politique Agricole Commune, aujourd'hui déclinée par chaque État membre en Plan Stratégique National (PSN), est la **mère de toutes les politiques agricoles** pour trois raisons. **D'une part, ses missions** sont centrales dans le fonctionnement de notre système agricole actuel. **D'autre part, les moyens qu'elle alloue** n'égalent aucune autre politique européenne (la PAC est le premier poste de dépenses de l'UE, avec près de [35 % du budget](#), en France, elle oriente, flèche, met à disposition 9 milliards d'euros par an, soit [47% du budget public global alloué annuellement aux acteurs agricoles et de l'alimentation](#)). Enfin, cela **structure sur le temps long** puisqu'elle oriente l'agriculture pour les 5, voire les 7 prochaines années.

De par sa capacité à orienter les différents modèles agricoles et alimentaires en Europe, la PAC est assurément **une politique publique structurante pour la biodiversité**. Le lien entre biodiversité et systèmes agricoles est extrêmement fort. Selon l'IPBES, parmi les 5 causes majeures de sa destruction, on retrouve [les changements d'usages des terres et les](#)



[pollutions et notamment celles causées par les pesticides](#). Plus récemment, selon le dernier rapport de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), [les modèles de monoculture intensive dopée aux intrants chimiques dévorent les espaces naturels et constituent la première cause du déclin de la biodiversité](#). **Il est grand temps et urgent de transformer les systèmes agricoles pour réduire notre usage des pesticides et le PSN a les clefs de cette transformation.**

La proposition actuelle de la France est défailante selon la Commission européenne

Fin mars 2022, la Commission européenne a adressé au gouvernement français près de 200 observations sur son projet de PSN. Elle rejoint les critiques d'ores et déjà émises lors de la phase de concertation par la société civile, et notamment la [plateforme pour une autre PAC](#) à laquelle la Fondation pour la Nature et l'Homme appartient. Plus particulièrement, la Commission européenne pointe du doigt l'incapacité du PSN français à adresser les enjeux sociaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain. Elle observe, par exemple, que le PSN français, dans son approche actuelle :

- Ne répond que de manière partielle, voire pas du tout, à certaines conclusions du débat public.
- N'assure pas une redistribution plus juste des aides au revenu.
- Présente un risque pour le bon développement de l'agriculture biologique¹ du fait de l'arrêt des financements de l'aide au maintien. La Commission note encore « avec préoccupation que la rémunération de niveau supérieur pour service environnemental dans l'éco-régime est la même pour l'agriculture biologique et la certification HVE alors que celle-ci est beaucoup moins contraignante ».

- Consacre la part de budget la plus faible de son deuxième pilier aux mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC). Lors d'un rapport publié en 2021 par la Fondation pour la Nature et l'Homme, nous avons pourtant démontré que certaines [MAEC faisaient partie de la très faible part des financements publics \(moins de 1%\) qui avaient, avec les subventions et les aides fiscales à l'agriculture biologique, un effet positif sur la réduction des pesticides !](#)

La Commission européenne demande donc, dans le contexte de la guerre en Ukraine et dans le cadre des crises du climat et de la biodiversité, de revoir les PSN afin d'exploiter toutes les opportunités de renforcer la résilience du secteur agricole de l'UE et de transformer sa capacité de production en favorisant des méthodes de productions plus durables. Elle demande également "à la France de renforcer les mesures du Plan en faveur de la biodiversité".

Qu'en est-il des autres États membres ?

- Les propositions de la [Finlande](#) et de [l'Autriche](#) sont saluées par la Commission européenne car elles dédient une part significative du budget du 2^e pilier (57 % pour la Finlande) à des objectifs climatiques et environnementaux.
- 8 États membres (dont la [Belgique](#), [le Danemark](#), [la Suède](#)) [font mieux que la France pour soutenir financièrement les fermes en agriculture biologique](#).

1 — «La Commission considère que cet arrêt de financement présente un risque de déconversion à partir de 2023 »



Nouveau quinquennat, nouveau PSN ?

Pourtant, Julien Denormandie a adressé [une première réponse](#) à la Commission européenne qui **sonne comme un faux départ pour un gouvernement fraîchement réélu, revendiquant la mise en place d'une grande nation écologique.**

Ne pas reconnaître la nécessité de reconsidérer les grands équilibres de la proposition aujourd'hui sur la table, c'est acter que cette dernière n'accompagnera pas suffisamment la transition écologique et sociale du secteur agricole. Ceci est d'autant plus inquiétant que [l'INRAE et l'IFREMER](#) confirment, dans une nouvelle expertise collective rendue publique le 5 mai dernier, que l'ensemble des milieux terrestres, aquatiques et marins sont contaminés par les pesticides (induisant des pertes allant jusqu'à 40 % au sein des populations de macroinvertébrés peuplant les cours d'eau des espaces agricoles) et qu'il existe divers leviers liés aux pratiques et structures de paysages agricoles efficaces pour limiter cette contamination, tout en garantissant la protection des récoltes. Le rapport rappelle également que les systèmes de production agricole ne recourant pas aux pesticides sont encore trop peu nombreux. Alors que l'objectif du plan Ecophyto II était de réduire de moitié l'utilisation des pesticides en 10 ans (d'ici à 2025) notamment via l'encouragement de la diversification des cultures, **leur usage a augmenté de 14,9 %².**

À l'occasion du second mandat et de la nomination d'un nouveau gouvernement, il est nécessaire de repartir sur de bonnes bases. Alors que faire pour répondre aux attentes de la Commission européenne et ainsi accélérer la transition agroécologique ?

Accompagner la fin de la dépendance aux pesticides, c'est accompagner les agriculteurs vers la transformation des systèmes de production. Cela implique notamment d'utiliser le levier

économique pour sécuriser les changements de pratiques et rémunérer les pratiques vertueuses pour l'environnement. La transition ne se fera pas contre les agriculteurs, mais avec eux, en leur donnant les garanties de la transition et de la visibilité. Selon le dernier rapport de la Fondation pour la Nature et l'Homme sur le sujet, [moins de 1%³ des financements publics aux acteurs de l'agriculture et de l'alimentation sont efficaces pour réduire l'usage des pesticides.](#) Ils sont essentiellement composés de financements PAC : les subventions à l'agriculture biologique et de certaines mesures agroenvironnementales et climatiques. **Une simple multiplication par deux de ce budget (soit 2% du budget contre 1% aujourd'hui) permettrait par exemple de rémunérer les pratiques agricoles vertueuses de plusieurs dizaines de milliers d'exploitations agricoles supplémentaires.**

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation doit donc revoir en particulier trois points du PSN qu'il doit adresser à la Commission :

- Créer un niveau de paiement supérieur dans l'éco-régime pour rémunérer l'agriculture biologique à hauteur de 145 euros par hectare/ an.
- Supprimer la certification HVE ("Haute valeur environnementale") de l'éco-régime car elle n'est actuellement pas garante d'un changement de système des exploitations agricoles vers plus de sobriété, d'autonomie et de résilience.
- Rehausser le budget pour les mesures agroenvironnementales et climatiques à au moins un milliard d'euros par an, afin de couvrir environ 97 000 bénéficiaires et un quart de la surface agricole au travers des MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) systèmes.

Pour éviter tout faux départ sur la biodiversité en ce début de quinquennat, la nouvelle ou le nouveau ministre de l'Agriculture doit donc entendre les retours de la Commission et modifier le PSN en conséquence.

2 — en moyenne triennale (2009/2011-2017/2019), selon le suivi de l'indicateur NODU sur la base des chiffres communiqués lors du Conseil d'Orientation Stratégique Ecophyto, novembre 2021

3 — Soit 220 millions d'euros par an